

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – CR.07.12.2009

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, JM. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTROYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, V. FALCONE, C. GOY, MA. ANGEI, A. MINJAT, ML. DEJOUX, M. GOY, JP. PEDRO, MF. CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, R. ELASRI, N. BEYNEL, M. SANTULLO, P. COSTA., J. GULLON-NEYRIN, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, JP. ROZAND,

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le maire procède à l'installation de monsieur Pascal COSTA au poste de conseiller municipal suite à la démission de madame Martine SAGNARD et lui souhaite la bienvenue.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2009

Monsieur ROZAND rappelle qu'il était absent lors de la séance précédente. Il sera procédé à cette rectification.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrait de délégation à un adjoint

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a procédé, par arrêté en date du 20 novembre 2009, au retrait de la délégation accordée à madame Valérie VALENTIN. il précise que madame VALENTIN a profité de son statut d'adjoint pour procurer un avantage à un membre de sa famille (son père) en délivrant un procès-verbal d'infraction le 16 août 2008, et que cela constitue une faute grave justifiant sa décision.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le dépouillement donne le résultat suivant : Par 14 voix POUR le retrait de la fonction d'adjoint, par 8 voix CONTRE le retrait de la fonction d'adjoint, et par cinq bulletins blancs ou nuls,

Le conseil municipal met fin aux fonctions d'adjoint au maire de madame Valérie VALENTIN. Du fait de la décision prise précédemment, madame Valérie VALENTIN perd ses fonctions d'adjoint et par conséquent d'officier de l'état civil et de police judiciaire, mais conserve sa fonction de conseillère municipale.

Modification des commissions municipales

A l'unanimité, le conseil municipal désigne monsieur Pascal COSTA pour siéger dans les commissions suivantes : "Bâtiments, Voies et réseaux, cimetières" – "Services techniques" - "Animation" – "Sports et associations".

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2009

Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à +9 560.00 €
La section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à +141 711 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions), le conseil municipal approuve ce document.

Budget annexe de l'eau

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à -6 500 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions), le conseil municipal approuve ce document.

Budget annexe de l'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à + 2 000 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à +50 010 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions), le conseil municipal approuve ce document.

Budget annexe "Parc du Revorchon"

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à +3.00 €
La section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à +3.00 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions), le conseil municipal approuve ce document.

ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES IRRECOURABLES

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur et d'imputer la dépense correspondante dans les budgets concernés les titres de recettes devenues irrécouvrables :

- budget principal : 99.84 €
- budget annexe de l'eau : 536.72 €
- budget annexe de l'assainissement : 108.55 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

SUBVENTIONS AU CCAS ET AU PETIT THEATRE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour permettre au CCAS et au Petit Théâtre de fonctionner avant le vote du budget primitif 2010 :

- 12 000 € pour le CCAS
- 90 000 € pour le Petit Théâtre

SUBVENTIONS 2009

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal décide d'attribuer les deux subventions suivantes :

- Association des secouristes français "Croix Blanche" : 500 € (trois contre et une abstention)
- SOPCCT Basket : 1 000 € (trois contre)

INDEMNITE DE CONSEIL A ALLOUER AU COMPTABLE DU TRESOR AU TITRE DE L'ANNEE 2009

A l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions), le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil de 775.58 € brut au titre de l'année 2009 à Monsieur Eric VERNIER.

AFFERMAGE DE LA GESTION PUBLIQUE DU SERVICE DE L'EAU : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Lors de la réunion du 19 novembre 2009, la commission d'ouverture des plis a donné un avis favorable à la proposition présentée par la société S.D.E.I. de Bourgoïn-Jallieu. Un exemplaire du contrat d'affermage qui sera signé est consultable en mairie. Un rapport de présentation a été joint en annexe de la note de synthèse.

Le contrat prendra en compte le renouvellement de la conduite route de Lyon en Ø 150, le remplacement de tous les branchements en plomb existants.

La S.D.E.I. s'engage à assurer des permanences en mairie au moment de la facturation pour recevoir localement les abonnés. Sa proposition prévoit davantage de moyens humains et techniques pour effectuer la mission de service public.

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, précisant que le contrat est prévu pour une durée de douze ans à partir de fin janvier 2010.

Compte-tenu des prix obtenus, cela permettra de ne pas augmenter l'eau. Il conviendra ultérieurement de modifier la part variable et la part fixe, sans incidence sur la facturation. En outre, le contrat d'affermage devrait permettre de dégager un autofinancement d'environ 50 000 € pour financer le renouvellement du réseau qui reste à la charge de la commune. Monsieur le maire précise que les abonnés de la commune seront facturés par la société fermière, y compris les habitants de Moulin-Villette.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le contrat d'affermage dont la durée est de douze ans, attribue la délégation du service public à l'entreprise S.D.E.I. de Bourgoïn-Jallieu, et autorise monsieur le maire à signer le contrat à intervenir

SE 38 : RAPPORT DE CONTROLE 2008, CONCESSIONS GAZ ET ELECTRICITE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'activité sur le gaz et l'électricité, transmis par le SE 38.

SYNDICAT MIXTE LA BOUCLE DU RHONE : Validation du tracé Via Rhône

Une réunion des communautés de communes et de communes le 26 novembre 2009 a permis d'étudier les possibilités d'itinéraires du projet VIA RHONE, liaison du Léman à la mer. Monsieur le maire propose l'itinéraire suivant : arrivée de Saint Romain de Jalionas, le tracé traverse le giratoire des Cinq Chemins qui prévoit déjà des aménagements pour les deux roues ; puis il emprunterait la route de Belmont jusqu'au pont d'Asnières, remonterait en direction du bourg par la rue du onze novembre et la rue du Dauphiné pour descendre la rue de la Delphine et rejoindre Anthon.

A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), le conseil municipal donne son accord sur le parcours du VIA RHONA à retenir sur la commune, avant le lancement des études opérationnelles.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN CAE PASSERELLE

Création d'un C.A.E. "Passerelle"

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un C.A.E. "passerelle" pour les services techniques communaux.

Recensement 2010 : Création de postes

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune de Chavanoz doit réaliser début 2010 le recensement de sa population. Un découpage du territoire communal a été réalisé : sept secteurs ont été définis. La commune doit recruter des agents recenseurs, un par secteur.

A l'unanimité, le conseil autorise la création de sept postes d'agents recenseurs.

Utilisation par monsieur le maire de sa délégation pour la conclusion des marchés ou des conventions dévolus suivant la procédure adaptée (MAPA)

Une consultation a été lancée pour remplacer trois photocopieurs, deux à la mairie et un à l'école commandant Cousteau. C'est l'entreprise KONICA MINOLTA qui a été retenue pour une location sur une durée de 63 mois.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.